



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à 14H00, le Comité social territorial s'est réuni au Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan sous la présidence de Monsieur Gérard MOREAU, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

• En qualité de représentants des élus :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Christine FOURNADET,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Christian DUCOS,	Maire de SOUPROSSE
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Serge POMAREZ,	Maire de HEUGAS
. Serge SORE,	Maire de LUXEY

• En qualité de représentants du personnel :

. Delphine DUMEAU,	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. Marie-Laure LEE STEPHAN,	Mairie de BOUGUE (CFDT)
. Alexandra LAZARTIGUES,	Mairie de GABARRET (SUD)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Fabien BARRIERE,	Mairie de ST-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Jérôme DEYRIS,	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)

• Assistaient également à la réunion : (sans voix délibérative)

. Damien POUZALGUES,	Mairie de SARBAZAN (CGT)
. Yannick DAUBA,	Mairie de SABRES (CGT)

• Etaient absents ou excusés :

. Hervé BOUYRIE,	Maire de MESSANGES
. Fabienne LABY-FAUTHOUX,	Maire de POYANNE
. Yann BOUFFIN,	Maire de CALLEN
. Alain GAUBE,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Hélène COUSSEAU,	Maire de LESPERON
. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS
. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Sandrine LIORET,	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Sandrine CASINI,	Mairie de HAUT-MAUCO (CFDT)
. Marie-Dominique DAULAN,	CIAS CLN CASTETS (CFDT)
. Loup RITTER,	SM COTE SUD TYROSSE (CFDT)
. Anne SENTUC,	CDG40 (CGT)

• Autres participants :

- . Raphaël BRETON,
- . Fadela BOUALI,
- . Corine LEVY,

Directeur Général Adjoint, Centre de gestion
 Service comité social territorial, Centre de gestion
 Service comité social territorial, Centre de gestion

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance **Mme Delphine DUMEAU** est candidate pour cette tâche.

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

<u>PV de la séance du 18 décembre 2023</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

ASTREINTES

<u>Commune de Narrosse</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Pouillon</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			6	
	Collège des représentants des collectivités :	Avis défavorable à l'unanimité		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
	6			
		Avis favorable à l'unanimité		

COMPTE EPARGNE TEMPS

Commune de Blaudos	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 4	ABSTENTION 2
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Syndicat Emma - Vincent-de-Tyrosse	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 1	ABSTENTION 5
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Commune de Herm	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

CREATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Centre de gestion a assuré et assure actuellement la réalisation et la mise à jour d'environ 250 plans communaux de sauvegarde (PCS) pour l'ensemble des communes landaises. Ces documents ont vocation à préparer la réponse opérationnelle à des crises : risques sismiques, technologiques, cycloniques, climatiques, risque incendie etc. Les PCS sont préparés par deux agents du CDG, sur la base des informations fournies par les collectivités. Le CDG compile les données, rédige le document et les cartes, et restitue le Plan communal de sauvegarde aux élus, au besoin sous la forme d'une réunion de présentation.

Ce fonctionnement a fait ses preuves depuis des années, et le service connaît une nouvelle dynamique après une relance effectuée auprès de l'ensemble des collectivités, qui a conduit le CDG à livrer une cinquantaine de PCS lors du premier semestre 2023.

Avec la parution de la loi MATRAS en novembre 2021 puis d'un décret en juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde, c'est un nouveau cadre juridique qui vient régir le champ de la sécurité et de la sauvegarde des populations.

Des nouveautés importantes sont introduites : ainsi, toutes les communes sur lesquelles est répertorié au moins un risque majeur sont désormais dans l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde. Dans les Landes, toutes les communes sont concernées par le risque incendie : de fait, elles sont désormais toutes dans l'obligation d'adopter un PCS.

En outre, la loi a créé une obligation pour les intercommunalités de créer un plan intercommunal de sauvegarde (PICS), dès lors qu'au moins une commune de leur ressort est assujettie à l'obligation d'adoption d'un PCS. De fait là encore, les 18 intercommunalités des Landes se trouvent donc dans l'obligation de réaliser un PICS.

Centre de gestion des Landes	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

CREATION D'UN SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Commune de Pouillon	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		

ORGANIGRAMME

EHPAD le Marensin - Castets	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 2
		Avis favorable		

Alpi – Mont-de-Marsan	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune de Saugnac-et-Muret	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			5	1
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
<i>Avis favorable à l'unanimité</i>				

REGLEMENT INTERIEUR

Commune de Narrosse	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			3	3
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
<i>Avis favorable à l'unanimité</i>				

SUPPRESSION DE POSTE

Syndicat du regroupement scolaire - Arboucave	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
1 poste d'adjoint technique (17,33/35 ^{ème})	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune de Bretagne-de-Marsan	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
Adjoint d'animation (7,60/35 ^{ème})	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Gaujacq</u> 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (26/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Alpi – Mont-de-Marsan Mise à jour du tableau des effectifs	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 3	ABSTENTION
		Avis rendu		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>Commune de Pouillon</u> Mise à jour du tableau des effectifs	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>Commune de Saint-Julien-en-Born</u> Mise à jour du tableau des effectifs	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 3	ABSTENTION
		Avis rendu		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>EHPAD le Marensin - Castets</u> 1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) 1 poste d'agent social principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 3	ABSTENTION
		Avis rendu		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

TELETRAVAIL

Commune de Narrosse	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

TEMPS PARTIEL

Commune de Gamarde-les-Bains	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTIONS

Commune de Arthez	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune d'Azur	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Laurède</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Sivu de Laurède</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Lauret</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Syndicat des Eschourdes - Pomarez</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>PETR - Sabres</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune de Saint-Avit (2^{ème} examen)	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune de Sainte-Marie-de- Gosse (2^{ème} examen)	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes du Code général de la fonction publique, notamment les articles L522-23 à L522-31, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité social territorial dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<u>Commune de Gabarret</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune d'Ousse-Suzan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Pomarez</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			6	
	<i>Avis défavorable unanime</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
3		1	2	
<i>Avis favorable</i>				

<u>Syndicat des Eschourdes</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

VI – ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERES DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET D'ACTION SOCIALE AINSI QU'AUX AIDES A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité social territorial.

1^{er} PASSAGE

<u>Commune de Bas-Mauco</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Beylongue</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Beyries</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Biaudos</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Communauté de communes Côte Landes Nature - Castets</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Gabarret</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Gamarde-les-Bains</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Sivu de Gamarde-les-Bains</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Ccas de Lалуque</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Sivu du Luzou - Lалуque</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Lалуque</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Larrivière Saint-Savin</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Syndicat Mixte - Linxe</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Luxey</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Misson</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Syndicat Orx-Saubrigues</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Roquefort</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Saint-Julien-en-Born</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Saint-Paul-en-Born</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Saint-Gein</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Sagnac-et-Muret</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Sorde l'Abbaye</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Vielle Soubran</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

Commune de Villeneuve-de-Marsan	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

2^{ème} PASSAGE

Commune de Cagnotte	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

Commune de Castets	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

EHPAD – Grenade-sur-l'Adour	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

Commune de Hinx	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		

Commune de Narrosse	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
<i>Avis favorable</i>				

Commune de Oeyregave	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
<i>Avis favorable</i>				

Commune de Poyanne	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
<i>Avis favorable</i>				

Commune de Saint-Martin d'Oney	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
<i>Avis favorable</i>				

PRIME DU POUVOIR D'ACHAT

MONTANTS MAXIMUMS

- Commune d'Angoumé
- Commune d'Argelos
- Commune d'Arsague
- Sivu Arsague
- Commune d'Arthez d'Amagnac
- Commune d'Audignon
- Commune de Bassercles
- Commune de Beyris
- Commune de Biaudos
- Commune de Bordères et Lamensans
- Commune de Bougue

- Commune de Bretagne de Marsan
- Commune de Cagnotte
- Commune de Campet et Lamolère
- Communauté de communes Côte Landes Nature - Castets
- Cias Côte Landes Nature - Castets
- Commune de Cauneille
- Commune de Donzacq
- Commune d'Eyres Moncube
- Commune de Gastes
- Commune de Gibret
- Commune de Gousse
- Syndicat des Bassins Versants – Hagetmau
- Commune d'Hauriet
- Commune d'Herm
- Commune d'Herre
- Commune de Laglorieuse
- Commune de Larbey
- Commune de Laurède
- Commune de Lauret
- Commune de Léon
- Commune de Lesperon
- Commune de Losse
- Commune de Marpaps
- Commune de Méés
- Commune de Monget
- Commune de Narrosse
- Commune d'Orthevielle
- Syndicat Scolaire – Orx- Saubrigues
- Commune d'Orx
- Commune de Ousse Suzan
- Commune d'Ozourt
- Commune de Perquie
- Commune de Peyre
- Commune de Pomarez
- Commune de Saint-Jean-de-Marsacq
- Commune de Saint-Lon-les-Mines
- Commune de Saint-Martin-de-Hinx
- Commune de Saint-Yaguen
- Commune de Sainte-Eulalie-en-Born
- Commune de Sainte-Foy
- Commune de Samadet
- Commune de Saubion
- Commune de Seyresse
- Commune de Uchacq-et-Parentis
- Commune de Vert
- Commune de Villeneuve-de-Marsan
- Syndicat des Eschourdes – Pomarez

Vote global :

Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

MONTANTS INFERIEURS

- Commune d'Arengeosse
- Commune de Bélis
- EHPAD le Marensin - Castets
- Commune d'Escalans
- Commune de Gaas
- Commune de Labouheyre
- Commune de Lamothe
- Commune de Lencouacq
- Commune de Liposthey
- Commune de Lucbardez
- Commune de Mant
- Commune d'Orist
- Commune de Préchacq-les-Bains
- Commune de Saint-Etienne-d'Orthe
- Commune de Saint-Paul-en-Born
- Commune de Sarron
- Commune de Siest
- Commune de Sort en Chalosse

Vote global :

Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION 6
	<i>Avis rendu</i>		
Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

MONTANTS INFERIEURS IDENTIQUES A TOUS LES AGENTS

<u>Commune de Bas-Mauco</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE 1	ABSTENTION
	<i>Avis favorable</i>			

<u>Commune de Bourriot Bergonce</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 1	ABSTENTION 5
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>			

<u>Commune de</u> <u>Rivières-Saas-et-</u> <u>Gourby</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			5	1
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			6	
<i>Avis rendu</i>				

FRAIS DE DEPLACEMENT

<u>Syndicat scolaire –</u> <u>Orx-Saubrigues</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

HEURES SUPPLEMENTAIRES

<u>Commune de</u> <u>Narrosse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			6	
	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
<i>Avis favorable à l'unanimité</i>				

<u>Syndicat scolaire –</u> <u>Orx-Saubrigues</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		5	1	
	<i>Avis favorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
<i>Avis favorable à l'unanimité</i>				

INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION D'ELEVES

<u>Commune de Haut Mauco</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		6		
	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
<i>Avis favorable à l'unanimité</i>				

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

<u>Commune de Larrivières Saint-Savin</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Communauté de communes Landes d'Armagnac</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Saint-Perdon</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

AVIS SUIVIS - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :
15h50

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gérard MOREAU (Maire de Sabres)	 Christian DUCOS (Maire de SOUPROSSE)	 Delphine DUMEAU (UNSA)